



## RÈGLEMENT ET CONDITIONS GENERALES DU PASSEPORT-VACANCES (PVGE) DE LA FONDATION O22 FAMILLES

Le Passeport Vacances Genève (PVGE) organise une grande variété d'activités pendant la période où les enfants ne sont pas scolarisés, en juillet de chaque année. Il vise à offrir des vacances abordables tout en favorisant l'autonomie des enfants âgés de 10 à 15 ans, en les invitant à concevoir leur propre programme à travers plus de 100 activités proposées.

### DATES A RETENIR :

1. Préinscriptions ouverture du 8 au 21 mai, clôture avant le 21 mai dès 600 préinscrits.
2. Attribution des activités par algorithme le 22 mai.
3. **Nouvelles inscriptions et rajout d'activités pour les préinscrits** : du 23 au 29 mai.
4. **Annulation possible d'un passeport complet** jusqu'au 29 mai par le parent.
5. Facturation le 30 mai.
6. **PAS DE PAIEMENT = ANNULATION SANS RAPPEL** : les passeports avec réservations NON-PAYES au 11 juin, seront annulés le 12 juin.
7. Nouvelles inscriptions et bourse aux places restantes : dès le 13 juin jusqu'au 24 juillet.
8. Paiement : dès le 13 juin et dès la 1<sup>ère</sup> activité réservée, uniquement par carte de crédit dans les 24h, sinon il sera annulé sans rappel.
9. Envoi de la carte nominative : dès le 19 juin.
10. Dates des activités : du 3 au 28 juillet 2023.

### INFOS POUR LES PARTICIPANTS ET À FAIRE LIRE ÉGALEMENT À TES PARENTS !

#### Tu t'es inscrit(e), tu participes

- Si tu ne peux pas participer à une activité, sois sympa, excuse-toi, au 022 884 34 50 ou par mail [passeport.vacances@O22familles.ch](mailto:passeport.vacances@O22familles.ch). MERCI d'avance pour les autres enfants !
- Sois à l'heure, sinon nous partirons sans toi.
- Avant de partir, vérifie pour chaque activité que tu aies tout le matériel indiqué sur le site rubrique « **N'oublie pas** » pour pouvoir participer, ton passeport pour faciliter ton identification avec photo et « **l'Autorisation** parentale de sortie de **l'enfant seul** », avant et pendant les activités. Si tu ne l'as pas, tu peux être renvoyé(e) chez toi.
- Respecte les animateurs, les accompagnateurs, les autres enfants qui participent avec toi à l'activité ainsi que, l'interdiction de manger dans les minibus. Si ce n'est pas le cas, nous pouvons te supprimer ton passeport.

#### Pour les parents

- Votre enfant doit être scolarisé sur le canton de Genève.
- Laisser votre enfant choisir ses activités, il éprouvera plus de plaisir à y participer !
- Les enfants ne sont pas assurés par le PVGE, ils doivent avoir une assurance responsabilité civile et accident valide au moment des activités.
- Par le paiement de l'inscription, les représentants légaux attestent qu'ils ont pris connaissance que le ou les participants ne sont pas assurés par l'organisation PVGE, contre les risques accident, y compris les transports, ainsi qu'en responsabilité civile privée.
- Les activités peuvent être annulées en cas de mauvais temps ou de force majeure, vous serez avisés par mail ou par téléphone.
- Tout enfant indiscipliné, non excusé ou imposé à une activité sans avoir été autorisé par les responsables de l'organisation du PVGE pourra être exclu de l'activité et des suivantes.
- Dès le 30 mai les passeports payés ne seront pas remboursés en cas de non-utilisation ou partiellement.
- L'inscription d'un compte utilisateur ou la réservation d'une activité atteste que vous avez pris connaissance et acceptez le présent règlement.



- Avant le début et à la fin de chaque activité, les enfants ne sont pas sous la responsabilité du PVGE. Veuillez être à l'heure pour récupérer votre enfant. S'il rentre seul pensez à lui donner « l'Autorisation parentale de sortie de l'enfant seul » signée par le représentant légal (modèle téléchargeable sur notre site dans « Documents à télécharger ») qu'il présentera à l'animateur ou au moniteur à la fin de chaque activité.

### CONDITIONS DE PARTICIPATION

1. Les activités du PVGE sont ouvertes aux jeunes de 10 à 15 ans nés entre 2008 à 2013.
  - Faire 10 ans entre le 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au 31 décembre 2023.
  - Avoir 15 ans jusqu'au 31 juillet 2023.
2. **Etant une prestation subventionnée par l'Etat de Genève, l'accès est restreint à :**  
Tous les enfants domiciliés ou résidants dans le canton ou scolarisés dans les établissements publics ou subventionnés du canton.
3. LES ADRESSES PRIVÉES ET SCOLAIRES DES ENFANTS FONT L'OBJET DE VÉRIFICATION. EN CAS DE NON RESPECT DE CES CONDITIONS LE PASSEPORT PEUT ÊTRE ANNULÉ EN TOUT TEMPS. AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUÉ EN CAS D'INFORMATIONS ERRONÉES.

### PRIX DU PASSEPORT

Le passeport coûte CHF 80.- pour participer de 1 à 15 activités réparties sur le mois de juillet selon les disponibilités de l'enfant.

1 seul passeport par enfant peut être acheté, il est personnel et non-transmissible.

Les billets de train CFF pour les déplacements hors canton de Genève et les transferts en minibus privé organisés par le PVGE sont inclus dans le prix du passeport.

Les abonnements ou les tickets TPG pour les déplacements des enfants en bus, tram, train ou Mouettes genevoises, dans le canton de Genève, **sont à la charge des parents.**

### INSCRIPTIONS

Chaque inscription doit être effectuée en ligne sur le site internet dédié : <https://geneve.reseauvacances.projuventute.ch/>.

**Dès l'inscription vous attestez avoir pris connaissance et acceptez ce présent règlement et conditions générales.**

PVGE propose un certain nombre d'activités qui peuvent être proposées sur un ou plusieurs jours, ceci dépend de la disponibilité de l'organisateur et du budget à disposition.

Dans ce contexte il est impossible de satisfaire toutes les demandes, par conséquent une partie des enfants ne pourra pas accéder à toutes les activités choisies.

Exemple : une activité proposée 12 fois en juillet et qui accepte maximum 6 enfants par séance, peut accueillir 72 enfants maximum. En revanche, la liste des enfants inscrits à cette activité peut varier entre 250 et 300.

Un système d'algorithme informatique permet d'attribuer les places de façon équitable en prenant en compte différents critères (priorité des choix, activité pour deux enfants ensemble, horaires etc.).



PHASE DES PREINSCRIPTIONS : du 8 au 21 mai 2023

Clôture avant le 21 mai dès 600 préinscrits, afin de garantir un nombre moyen d'activités attribuées par rapport au total des activités souhaitées, après lancement de l'algorithme.

PVGE vous propose chaque année, dès l'ouverture des préinscriptions, de créer une liste de souhaits, dans laquelle vous pouvez choisir plusieurs activités, même au-delà des 15 maximales prévues.

De plus, vous pouvez sélectionner des activités qui se déroulent dans la même journée et qui proposent le même horaire, l'algorithme fera le tri.

ATTRIBUTION DES ACTIVITES PAR ALGORITHMME : le 22 mai 2023

Après cette phase dans laquelle vous pouvez spécifier tous vos souhaits, vous recevrez un e-mail vous informant que l'attribution des activités a été faite.

Il n'y aura pas de confirmation supplémentaire à ce message, dès l'attribution des activités il faudra consulter la "Liste des souhaits" qui deviendra "Réservations" à partir de ce moment.

Le système informatique trie les inscriptions grâce à un algorithme (comme un tirage sort), en prenant tout le monde en considération, et attribue les activités. Malheureusement, un certain nombre d'enfants se retrouvera avec telle ou telle autre activité refusée (par manque de places), ou bloquée (si deux ou plusieurs activités se chevauchent).

L'algorithme ne prend pas en compte les souhaits de vos enfants faits les années précédentes.

BOURSE AUX PLACES RESTANTES

Dès l'attribution par algorithme et pour compléter le passeport de votre enfant s'il n'a pas eu la totalité de ses activités attribuées, il faudra revenir régulièrement sur les activités, vérifier si des places sont encore disponibles et les saisir, puisqu'à ce stade chaque place disponible sera obtenue,

Vous pouvez ainsi vérifier systématiquement l'évolution des activités, jusqu'à fin juillet.

Nombreux sont les parents qui renoncent pour des raisons d'organisation, de vacances, d'impévus de dernière minute ou autre, libérant ainsi des places qui peuvent être occupées par d'autres enfants présents.

Les places annulées 48h avant l'heure de début des activités les jours ouvrés\* seront mises en ligne.

LISTE D'ATTENTE

Vous pouvez nous faire une demande uniquement par email à [passeport.vacances@O22familles.ch](mailto:passeport.vacances@O22familles.ch) pour mettre votre enfant sur liste d'attente, pour 5 activités maximum dont il n'a pas eu la chance d'avoir une place.

Aucune demande ne sera prise en compte par téléphone.

La date et l'heure de réception de votre email sert de position sur la liste d'attente.

Vous devez noter votre nom et prénom, ceux de l'enfant, le nom exact de l'activité figurant sur le site (maximum 5 activités), les dates et horaires qui vous intéressent.

Les activités annulées moins de 48h avant l'heure de début des activités seront attribuées aux demandes sous liste d'attente en priorité.

Si aucune demande n'a été faite, nous consultons la liste des demandes de souhaits refusés et contactons par priorité les enfants ayant peu d'activités sur leur passeport, puis les autres.



### ANNULATION POSSIBLE D'UN PASSEPORT COMPLET PAR UN PARENT jusqu'au 29 mai 2023

Si après attribution par algorithme et que les activités dans la bourse aux places restantes ne vous conviennent pas, vous pouvez annuler le passeport complet de votre enfant en annulant activité par activité jusqu'au 29 mai 2023.

Après cette date, la facture sera émise et devra être réglée jusqu'au 11 juin faute de quoi toutes les activités d'un passeport non-payé seront annulées **sans rappel** par PVGE.

### FACTURATION ET PAIEMENT

La facture sera émise le 30 mai 2023 pour toutes les inscriptions faites avant cette date. Après cette date la facture sera émise dès la première activité réservée.

**Rappel : dès 1 activité réservée sur le passeport de chaque enfant, une facture de CHF 80.- sera émise, et vous pouvez compléter jusqu'à 15 activités comprises dans ce prix.**

PAS DE PAIEMENT = ANNULATION SANS RAPPEL

Le paiement devra être fait immédiatement après la facturation et jusqu'au 11 juin 2023, dernier délai de réception du paiement. **Faute de paiement, nous annulerons sans avertissement le passeport complet de l'enfant le 12 juin 2023.**

Les moyens de paiement jusqu'au 11 juin 2023 sont :

- Soit par carte de crédit directement sur le site, il vous suffira de cliquer sur le lien "paiement en ligne" et remplir les informations demandées liées à votre carte de crédit. **C'est le moyen de paiement le plus rapide.**
- Soit par virement bancaire. Veuillez consulter votre facture en ligne pour les coordonnées bancaires QR-code .

*Les nouveaux passeports créés après le 12 juin et jusqu'à la fin juillet 2023* devront être payés dès la première activité réservée sur le site du Passeport-Vacances et *uniquement par carte de crédit.*

Si vous rencontrez des difficultés financières particulières, privant ainsi votre enfant de Passeport-Vacances, nous vous prions de bien vouloir nous en informer afin de trouver une solution. De plus, si vous êtes au bénéfice d'une aide sociale, un **remboursement total ou partiel** est envisageable. Veuillez dans ce cas adresser votre demande auprès du Service social de votre quartier ou commune ou à l'Hospice Général.

### CONFIRMATION dès le 19 juin 2023

Pour tous les passeports payés jusqu'au 11 juin.

Les nouveaux créés après cette date, payés immédiatement par carte de crédit, la confirmation par lettre avec la carte Passeport-Vacances personnelle de votre enfant vous seront envoyés dès que possible.

La facture sera visible et disponible pour le téléchargement sur votre compte Passeport-Vacances, elle ne sera pas envoyée par courrier, et fait foi pour vos impôts.

La carte Passeport-Vacances et « l'Autorisation parentale de sortie de l'enfant seul » seront obligatoires pour participer aux activités PVGE.



## DÉSISTEMENT – ANNULATION – REMBOURSEMENT

Jusqu'au 29 mai 2023, vous pouvez annuler vous-même toutes les activités réservées sur le passeport de votre enfant ou le passeport complet.

Dès le 30 mai 2023, les passeports payés ne seront pas remboursés.

Si vous désirez annuler des activités ou un passeport complet vous devez prendre contact avec notre bureau par email à [passeport.vacances@022familles.ch](mailto:passeport.vacances@022familles.ch) ou par téléphone au 022 884 34 50.

**Les passeports n'ayant pas été payés jusqu'au 11 juin seront annulés sans avertissement de notre part et les places seront remises dans la bourse aux places restantes.**

Les activités peuvent être annulées à la dernière minute en cas de mauvais temps ou de force majeure, vous serez avisé par email ou téléphone le plus tôt possible. Il n'y aura pas de remboursement sur le prix du passeport. Cependant les activités pourront être remplacées par des activités disponibles dans la bourse aux places restantes.

Tout désistement doit se faire le plus tôt possible par email à [passeport.vacances@022familles.ch](mailto:passeport.vacances@022familles.ch) ou par téléphone au 022 884 34 50 et jusqu'à la fin juillet.

**Une place libérée, c'est une place disponible pour un autre enfant.**

Les places annulées 48h avant l'heure de début de l'activité les jours ouvrés\* seront remises en ligne dans la bourse aux places restantes. Vous pourrez donc utiliser cette place pour reprendre une autre, à un autre moment, qui vous convient.

Les places annulées moins de 48h avant le début de l'activité les jours ouvrés\* ne seront pas annulées du passeport de votre enfant, sauf si elles peuvent être attribuées à un autre enfant sur liste d'attente.

\* Les jours ouvrés sont les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis.

## TRANSPORT

Les enfants se déplacent par leurs propres moyens jusqu'aux lieux de rendez-vous dans le canton de Genève. **S'ils prennent les TPG, ils doivent être en possession d'un** titre de transport valable à la charge des parents.

Pour certaines activités, le PVGE organise le transport (voyage en minibus, en train organisé au départ de Genève) vers des lieux de rendez-vous en dehors du canton ou vers certain lieux non desservis par les TPG. Le prix de ces transports est compris dans le prix du passeport de chaque enfant.

Le lieu de rendez-vous est le même pour l'allée et le retour. Il ne sera pas autorisé aux enfants de descendre à un autre arrêt que celui indiqué lors de déplacements, en minibus ou train, organisés et encadrés par le PVGE.

Si l'enfant n'est pas à l'heure au lieu de rendez-vous fixé, il sera considéré comme absent et ne sera pas attendu. Il reste dans ce cas sous la responsabilité de ses parents.

Les parents s'engagent à venir rechercher leur(s) enfant(s) à l'heure indiquée ou à leur donner « l'Autorisation parentale de sortie de l'enfant seul » signée disponible sur notre site dans les documents à télécharger.



## ASSURANCES – RESPONSABILITES - RÈGLES DE SÉCURITÉ

Nous vous rappelons qu'il est du devoir des parents de veiller à bien protéger vos enfants et de consulter les consignes importantes concernant chaque activité (ex. crème solaire, casquette, chaussures et habits adaptés, k-way, nourriture et boissons en suffisance).

Les participants ont l'obligation de respecter les consignes données par les moniteurs et les animateurs, de suivre les règles de sécurité et de prudence habituelle.

La carte Passeport-Vacances est obligatoire pour participer aux activités PVGE. Elle contient les données de l'enfant et les contacts en cas d'urgence, et doit être présentée au début de l'activité aux moniteurs ou aux animateurs. Au début des activités avec déplacements, un bracelet d'identification sera prêté par les moniteurs, à chaque enfant, et récupéré à la fin de l'activité.

Si les consignes ne sont pas respectées, nous pouvons refuser, renvoyer un enfant et annuler complètement son passeport.

Les participants ne sont pas assurés contre les accidents, ni contre les dommages qu'ils pourraient occasionner à un tiers ou à des objets. Les parents veilleront à ce que leurs enfants soient bien assurés en RC et couverts par une assurance accident.

Nous déclinons toute responsabilité pour des dommages subis ou occasionnés par des tiers.

Les parents dont les enfants doivent prendre des médicaments ou sont sujets à des problèmes de santé ou allergies sont priés de renseigner le PVGE dans le champ « Informations santé et autres » sur le profil de l'enfant. Toutefois, nous ne prendrons pas la responsabilité d'administrer un médicament quel qu'il soit.

Les enfants sont responsables de leurs effets personnels en cas de casse, perte ou vol. La Fondation O22 Familles – PVGE ne payera aucun frais.

## ENCADREMENT

Les animateurs et les moniteurs déclarent avoir 18 ans ou plus.

Ils s'engagent à faire tout ce qui est nécessaire pour garantir la sécurité des participants et à ne jamais laisser un enfant ou un groupe d'enfants seul lors de l'activité.

La responsabilité de la Fondation O22 Familles - PVGE, de l'organisateur, de l'animateur et du moniteur est engagée uniquement pendant la durée de l'activité choisie et des transports.

## REMARQUES

Les activités et les moyens de transport décrits dans les textes de notre site internet peuvent être soumis à des modifications.

En cas de manque d'inscriptions, nous nous réservons le droit d'annuler les activités.

Le for juridique est à Genève